

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT REMY DES MONTS du 31 mars 2016**

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 20 heures, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : <b>24/03/2016</b>	<b>Présents</b> : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : CORBIN Elisabeth, Fanny GISSELERE, MM : JUGLET Arnaud, LALOI Jacky, LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, YVON Rémy, PERRIN Geoffrey, RUEL Thierry,
Date d'affichage : <b>25/03/2016</b>	Absent(s) Excusé(s) : Sabrina RICHARD donne pouvoir à Fanny GISSELERE et Isabelle GOULETTE donne pouvoir à Gilles MURAIL
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13	<b>A été nommée secrétaire</b> : Arnaud JUGLET

**ORDRE DU JOUR**

- Vote des comptes de gestion 2015 (budget principal, assainissement, lotissement des ouches)
- Vote des comptes administratifs 2015 (budget principal, assainissement, lotissement des ouches)
- Affectation des résultats 2015 (budget principal, assainissement)
- Vote des Subventions aux associations
- Création GDON
- Devis portes et accessibilité église
- Devis radiateurs
- Admission en non-valeur (échanges fournitures point p)
- Vote des taux d'impositions 2016
- Vote des budgets 2016 : principaux, assainissement, lotissement
- Réaménagement horaires préposé au ménage
- Assistance pour étude de délégation du service d'assainissement
- Questions diverses

Aucune observation n'étant émise par les membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité-

\*\*\*\*\*

**2016.10 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Le conseil municipal**

Après avoir fait présenter le budget assainissement de **l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2015**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du **1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015,**

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2016-11 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 204,87 €		12 793,92 €	0,00 €	22 998,79 €
Opérations de l'exercice	11 397,41 €	17 851,95 €	69 132,96 €	28 327,09 €	22 525,12 €	46 179,04 €
<b>TOTAUX</b>	<b>11 397,41 €</b>	<b>28 056,82 €</b>	<b>69 132,96 €</b>	<b>41 121,01 €</b>	<b>22 525,12 €</b>	<b>69 177,83 €</b>
Résultats de clôture		16 659,41 €		-28 011,95 €		-11 352,54 €
Reste à Réaliser				20 000,00 €		20 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>16 659,41 €</b>		<b>-8 011,95 €</b>		<b>8 647,46 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>16 659,41 €</b>		<b>-8 011,95 €</b>		<b>8 647,46 €</b>

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2015 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus

**2016-12 : VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	6 454.54€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	10 204.87€
Résultats à affecter	16 659.41€
Solde d'exécution cumulé d'investissement de	- 28 011.95€
Solde des restes à réaliser en investissement	20 000.00€
Besoin de financement	8 011.95€
<b>Affectation</b>	<b>16 659.41€</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour la couverture du besoin de financement	8 011.95€
Reporte en exploitation R 002	8 647.46€

**2016-13 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget d'assainissement 2016 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**INVESTISSEMENT : 54 269€**

**FONCTIONNEMENT : 28 646€**

**2016-14 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT DES OUCHES****Le conseil municipal**

Après avoir fait présenter le budget lotissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015,

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2015-15 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET LOTISSEMENT DES OUCHES

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47 782,00 €	109 011,43 €		109 011,43 €	47 782,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47 782,00 €</b>	<b>109 011,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 011,43 €</b>	<b>47 782,00 €</b>
Résultats de clôture		<b>47 782,00 €</b>		<b>-109 011,43 €</b>		<b>-61 229,43 €</b>
Reste à Réaliser						<b>0,00 €</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>47 782,00 €</b>		<b>-109 011,43 €</b>		<b>-61 229,43 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>47 782,00 €</b>		<b>-109 011,43 €</b>		<b>-61 229,43 €</b>

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2015 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus

### 2016-16 : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DES OUCHES

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget du Lotissement des ouches 2016 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**INVESTISSEMENT : 109 011.43€**

**FONCTIONNEMENT : 165 816.43€**

**2016-17 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL****Le conseil municipal**

Après avoir fait présenter le budget principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du **1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015**,

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-18 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		212 088,63€	103 680,34€	0	103 680,34€	212 088,63€
Opérations de l'exercice	402 110,54€	524 656,14€	129 699,31€	140 812,58€	531 809,85€	665 468,72€
<b>TOTAUX</b>	<b>402 110,54€</b>	<b>736 744,77€</b>	<b>233 379,65€</b>	<b>140 812,58€</b>	<b>635 490,19€</b>	<b>877 557,35€</b>
Résultats de clôture		<b>334 634,23€</b>		<b>-92 567,07€</b>		<b>242 067,16€</b>
Reste à Réaliser			3 781,59€	1 500,00€	3 781,59€	1 500,00€
<b>TOTAUX CUMULES</b>		334 634,23€		-94 848,66€		239 785,57€
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>334 634,23€</b>	<b>0,00</b>	<b>-94 848,66€</b>	<b>0,00</b>	<b>239 785,57€</b>

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2015 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus

**2016-19 : VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2015- BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	122 545.60€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	212 088.63€
<b>Résultats à affecter</b>	<b>334 634.23€</b>

Solde d'exécution cumulé d'investissement de	- 92 567.07€
Solde des restes à réaliser en investissement	- 2 281.59€
<b>Besoin de financement</b>	<b>94 848.66€</b>
<b>Affectation</b>	<b>334 634.23€</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum pour la couverture du besoin de financement	94 848.66€
Reporte en exploitation R002	239 785.57€

## 2016-20 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Compte tenu des demandes, certaines subventions sont votées en alternance sur une ou plusieurs années.

ASSOCIATIONS ST REMY DES MONTS OU INTERVENANTS SUR ST REMY	Vote 2016	Retrait des membres intéressés	Présent	pour	contre	abstentions
Amicale des parents d'élèves de la Dive (demande 200€)	150€		15	9	3	3
Association sports et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy des Monts	150€	2	13	13		
Ass scolaire Intercommunale de la Dive (basket et divers)	150€		15	15		
Cantine scolaire	1 000€	1	14	14		
Comice Agricole de Mamers	100€		15	15		
Groupement et embellissement du canton de Mamers	50€		15	15		
Comité des Fêtes (90€ fleurs)	550€	2	13	13		
Concours animaux de viande	100€		15	15		
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150€		15	15		
La Gaule du Saosnois	100€		15	15		
AMICALE des Anciens Combattants	150€		15	15		
L'association de la Pêche Rémymontaise	150€		15	15		
GDON groupement de défenses des organismes nuisibles (créé le 15 mars 2016) demande 100€	100€	1	14	14		
AUTRES ASSOCIATIONS dont certaines en alternance sur une ou plusieurs années						
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe (en alternance)	0€		15	15		
AFM Ass Française contre les myopathies (en alternance)	50€		15	15		
ADAPT centre de rééducation professionnelle 1 bd de maule 7250 St Saturnin (en alternance)	50€		15	15		
ADMR Mamers La Fresnaue sur Chédouet (en alternance)	50€		15	14		1
Sporting club Marollais : divers activités (demande 2016)	0€		15	15		
ASSOCIATION ART ET FLECHIR 27 rue du Docteur Godard 72600 MAMERS (demande 2016 : 150€)	50€	2	13	8		5
Amicale laïque de St Cosme (activités)	0€		15	15		
Dons du Sang bénévoles de Mamers	50€		15	15		
VMEH : visite des malades dans les établissements hospitaliers (en alternance)	50€		15	15		
Résidents de l'HEPAD Marolles : pour organisation loisirs, animation( en alternance)	50€		15	15		
AFSEP : sclérose en plaques (en alternance)	0€		15	15		
AFSA : syndrome d'Angelman / personnes atteintes de déficience intellectuelle et moteur, épilepsie, etc...(en alternance)	50€		15	15		
ADEPEI (Ass Départemental des amis et des parents de personnes ayant un handicap mental (en alternance)	0€		15	14		
Associations soins infirmiers à domicile 17 rue Ledru Rollin 72600 MAMERS	50€		15	14		1
Association des mutilés de la voix des pays de loire (en alternance)	0€		15	15		
Croix rouge française	50€		15	15		
<b>TOTAL</b>			<b>3 400€</b>			

**INFORMATION CONCERNANT LE GDON**

Un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles a été constituée sur la commune le 15 mars 2016 et a désigné pour président Michel ABOT, feu richard. L'association a sollicité une subvention pour frais d'ouverture de compte et adhésion à la FDGDON

**2016-21 EGLISE : ACCESSIBILITE - DEVIS REHABILITATION PORTES**

Suite au rapport du CAUE concernant la réhabilitation des portes et de la barre de seuil de l'église, et étude pour l'accès handicapé ;

Après examen des devis, le conseil autorise le maire à présenter :

1-une demande de subvention pour la réfection des portes et de la barre de seuil de l'église auprès du Conseil départemental de la Sarthe et d'inscrire la somme de 5 300€ au budget 2016. Ce montant pourra être réactualisé après le choix des intervenants.

2-Compte tenu des contraintes du terrain, de l'occupation du sol par une structure proposée qui diminuerait l'espace de stationnement, une demande de dérogation de l'accès handicapé sera présentée dans le cadre de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux.

**2016- 22- DEVIS RADIATEURS – LOGEMENTS LOCATIFS**

Conformément à la décision de la commission logement et de la commission finances, le conseil décide d'équiper deux logements locatifs par an en radiateurs de type fluide caloporteur, soit une inscription budgétaire estimative de **5 000€**.

**2016-23 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Compte tenu d'un reste à encaisser sur l'exercice 2013, suite à un litige avec les établissements point P lors de plusieurs échanges de matériaux pour la réfection des toilettes communales, il est proposé d'admettre en non-valeur la somme de 45€23.

Le conseil, à l'unanimité charge le maire d'imputer l'admission en non-valeur au compte 6541

**2016-24 ACQUISITION ASPIRATEUR EGLISE ET MISE EN PLACE PLACARD MENAGE.**

Afin d'optimiser les conditions et méthode de travail ménager dans l'église, le maire propose l'acquisition d'un aspirateur professionnel et de stocker le nécessaire à ménage dans l'église afin d'éviter toute manutention de produits ou matériel.

Le conseil approuve à l'unanimité et décide d'inscrire la somme de 210€ au budget 2016.

**2016-25 : ASSISTANCE POUR ETUDE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Membres présents : 13 + 2 procurations Pour : 14/ Contre : 00 /Abstentions : 01
--

Après analyse des offres reçues pour l'assistance à maîtrise d'œuvre concernant l'étude de gestion du service d'assainissement collectif :

- l'offre d'ADM est plus détaillée, complète et conforme à la réglementation. Elle est complétée par une assistance à la clôture du contrat actuel et une analyse de l'impact de la Loi Notre
- l'offre de Aspasia est complète et conforme à la réglementation.

Le conseil après vote, charge le maire de signer le devis avec la société ADM CONSEIL mieux disante pour un montant de **5 349.55€ H.T soit 6 419.46€ TTC**

#### 2016-26 -VOTE DES TAUX D IMPOSTION 2016

Considérant l'évolution des bases, du passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) et à l'unanimité, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition 2016 comme suit :

Taxe d'habitation        18.80%  
Taxe foncière Bâti        11.90%  
Taxe foncière non bâti 31.85%  
Soit un produit attendu de **212 469€**

Et un produit nécessaire de **178 043€** à l'équilibre du budget compte tenu de :

- Allocations compensatrices pour 12 147€
- Prélèvement GIR pour 46 573€

#### 2016-27 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget principal 2016 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 280 053€  
FONCTIONNEMENT : 688 556€

#### 2016-28- REAMENAGEMENT DES HORAIRES ET HEURES COMPLEMENTAIRES - PREPOSEE AU MENAGE

Membres présents : 13 + 2 procurations Pour : 12/ Contre : 00 /Abstentions : 03
--

Suite à la réunion de la commission du personnel et propositions de réaménagement des horaires du ménage des bâtiments communaux, les heures complémentaires en cas de location de salle sont supprimées et seront effectuées dans le cadre du contrat annuel de la salle à raison de 1h50 par semaine, le vendredi selon des horaires définies, les autres jours étant occupés ponctuellement. Pour les autres postes de ménage des jours et horaires ont été précisés.

Sans changer le total des heures à effectuer annuellement, ont été également supprimées les horaires de ménage aux toilettes de Montgrignon qui seront assurés par les agents d'entretien le vendredi.

Resteront à rémunérer en heures complémentaires, le ménage à l'église en cas de sépulture, hors première semaine du mois (jour de ménage de l'église), le ménage ponctuel à la demande de la collectivité (remise des rideaux...entretien des logements locatifs si nécessaires, carence de ménage après une location, etc...).au montant horaire voté annuellement.

L'agent est actuellement rémunéré à l'équivalence d'une ancienneté de 23 ans de l'échelle 3.

Le conseil après vote, charge le maire de signer et modifier la fiche de poste du contrat de travail de l'agent selon les termes ci-dessus.

### 2016-29-VOIRIE DEPARTEMENTALE –TRAVAUX 2016

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie et des fonds réservés aux travaux de voirie par la Clect, le conseil, à l'unanimité, charge le maire de proposer les travaux suivants :

Rue du stade (1/2 avec Mamers)	6 376,20 €
Les ouches	7 994,40 €
Allée des acacias	4 731,60 €
Parking les charmilles	12 894,00 €
<b>Total estimatif</b>	<b>31 996,20 €</b>

### 2016- 30-PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du vote budgétaire, la commune de Mamers propose de maintenir la participation des communes aux accueils de loisirs soit 3€ par jour par enfant.

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir la participation à hauteur de 3€ par jour par enfant et de l'inscrire au budget 2016.

## QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

### ARBRES STATION EPURATION

Le maire fait part au conseil que des arbres cassés menacent de tomber sur la bache de la station d'épuration. Le conseil donne son accord pour louer une nacelle si nécessaire et abattre ces arbres après autorisation de passage du riverain propriétaire de la parcelle ZE 111 .

### FLEURISSEMENT COMMUNAL

Commission fleurissement : 26 avril 2016

Distribution de lierres : Samedi 23 Avril de 9h à 12h30 par Eric COLLIN et Geoffrey PERRIN.

### COMMISSION BULLETIN ET SITE INTERNET

Réunion de la commission : **mercredi 06 avril 2016 à 17h**

Réunion pour l'actualisation du site internet : **mercredi 20 avril 2016 de 9h à 12h** à Tuffé : l'agent administratif et un élu sont inscrits. A défaut d'un élu disponible, la secrétaire de mairie accompagnera l'agent administratif, le secrétariat mairie étant fermé le mercredi matin.

**COMMISSION LOGEMENT**

Afin d'étudier les devis pour la mise aux normes du logement de montgrignon, M David PAYSAN assistera le maire pour la consultation des entreprises. Le logement devrait être disponible à compter du 22 avril.

Devis toilettes ou toilettes sèches : projet à affiner en commission logement.

Devis fenêtres garderie et écoles étage rue des chanvriers : Thierry RUEL assistera le maire pour consulter diverses entreprises.

**ACQUISITION D'UN CAMION AUX SERVICES TECHNIQUES**

David PAYSAN a déposé deux propositions commerciales du garage ROYER de Marolles les Braults pour l'acquisition du camion. Le garage de St Rémy doit également proposer un devis.

**REVISION DU PLU**

L'ouverture des plis a eu lieu ce jour. Deux plis ont été réceptionnés. L'analyse des offres est prévue le jeudi 07 avril à 18h30.

**CESSION GR 235**

Le conseil départemental a adressé aux riverains un courrier stipulant les conditions de cession du chemin GR235, identiques à celles de la commune.

**PUBLIPHONE**

Orange procède à la dépose des publiphones concernés par le service universel publiphone. Compte tenu de l'utilisation de la cabine, Orange prévoit de déposer le publiphone rue du vairais.

**HAMEAU DES OUCHES – DEMANDE AMENAGEMENT SORTIE**

Réponse et commission voirie : les miroirs sont interdits hors agglomération. Une limitation de vitesse supposerait une procédure de déplacement des limites d'agglomération. Une limitation à 70km ne serait pas acceptée au vue de la priorité à droite sur l'intersection de la françoiserie.

Les demandes du département auprès du maître d'œuvre lors de la création du lotissement concernant l'amélioration de la visibilité avait été effectuée.

Au regard de la visibilité actuelle et du régime de priorité en amont côté St Vincent des Prés ainsi que la vitesse d'approche, il n'est pas possible pour le département d'améliorer la sortie du lotissement. De plus, étant hors agglomération, aucun aménagement ne pourra être mis en place.

Le département ne peut être responsable des incivilités routières des usagers de la route.

**RUE DES CHANVRIERS -DEVIS POUR DEGAZAGE DE LA CUVE FIOUL**

Le fournisseur de fioul préconise un dégazage de la cuve à fioul avant son retrait au logement rue des chanvriers et propose une intervention pour 948€. Il n'est pas donné suite, le projet initial sera réétudié.

**COURRIER DU SENATEUR DU 17 MARS 2016**

Les conseillers qui souhaitent recevoir l'actualité législative peuvent transmettre leurs coordonnées directement à la boîte mail : [jp.vogel@senat.fr](mailto:jp.vogel@senat.fr) selon le formulaire joint.

**TASCOM**

Le recours gracieux n'a pas été pris en compte, compte-tenu des délais dépassés.

## QUESTIONS DIVERSES DES ELUS

**Chemin des Haisettes** : Arnaud JUGLET signale un trou dangereux après la pose d'une buse : les élus se rendront sur place dans la semaine.

**Carrefour route de la chapelle** : un trou sur la chaussée a également été signalé : un enrobé à froid y est prévu.

**EDF BATIMENTS ET ECLAIRAGE PUBLIC :**

Pas de réponse d'EDF à ce jour sur la consommation substantielle 2015.

Fin de séance : 23h30